

Publié le 8 mars 2024

Autoconsommation et PPA : les nouveaux modèles de production d'énergie !

La vente directe d'énergie que ce soit à travers les PPA (Power Purchase Agreement) ou l'autoconsommation, prend de l'ampleur. Des premiers retours d'expériences d'Epl existent. La Commission transition énergétique du 27 février a été l'occasion de décortiquer ces sujets. D'autres temps d'échanges seront organisés.



Retour sur les temps forts de cette commission.

Panorama de l'actualité juridique des Enr

Simon Molina, adjoint à la cheffe de bureau de la production électrique et des EnR terrestres à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) a présenté les derniers décrets d'application de la loi accélération des Enr, le décret S21 et la future programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Power Purchase Agreement (PPA) ou contrat d'achat d'énergie, des Epl s'en emparent !

Clément Metayer, directeur des Marchés de l'Énergie de la Sem **SOREGIES**, nous a expliqué le fonctionnement de ces nouveaux contrats et fait part de son retour d'expérience dans le domaine.

Les collectivités peuvent désormais recourir aux PPA pour leurs achats d'énergie, depuis la loi accélération des Enr. **Raphaël Arnoux, sous-directeur du droit de la commande publique à la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de Bercy**, est venu apporter des éclairages concrets sur l'articulation de ces nouveaux contrats avec les règles de la commande publique.

L'autoconsommation collective, une opportunité pour

l'économie mixte

Pour aider les Epl à s'en saisir, **Sylvain Bergès, avocat associé chez Racine** est revenu sur le montage juridique de ce type d'opération et le rôle que pourrait y jouer l'économie mixte demain.

Retrouvez toutes les présentations des intervenants ci-dessous.

À télécharger

- [DGEC](#)
- [PPA](#)
- [commande pub](#)
- [Autoconso](#)

Par Laure LACHAISE-TILLIE